Bulletin N°55 Juin 2017

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CE TIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé. »

EDITORIAL

Les activités menées par le CETIM depuis le début de l'année ont été intenses et riches. Le Groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales a achevé sa 3e lecture du projet de Déclaration de l'ONU sur ce sujet. A quelques exceptions près, la grande majorité des Etats sont satisfaits de la nouvelle mouture du texte. C'est aussi le cas des organisations rurales (paysannes, pêcheurs, nomades, travailleurs agricoles, peuples indigènes, etc.) qui ont tout de même présenté quelques amendements pour améliorer son contenu. Après derniers toilettages, cette Déclaration devrait être adoptée l'an prochain.

La conférence sur la souveraineté alimentaire co-organisée par le CETIM en marge de la 34e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU se voulait didactique avec des éclairages apportés par trois leaders paysans sur ce concept. Elle fait écho à la fois au projet de Déclaration sur les droits des paysans en négociation au sein de l'ONU, qui comporte un article sur ce concept, et à l'Initiative populaire d'Uniterre (syndicat des paysans suisses) qui veut l'inscrire dans la Constitution suisse.

La nouvelle publication du CETIM, allant dans le même sens, analyse le lien entre la souveraineté nationale et la mise en œuvre de l'agriculture paysanne. Rédigée par Samir Amin, elle porte le titre de *La souveraineté au service des peuples. L'agriculture paysanne, la voie de l'avenir !*

En collaboration avec un collectif d'organisations genevoises, le CETIM a reçu à Genève une délégation des protecteurs de l'eau du mouvement de Standing Rock (Dakota/États-Unis), en leur permettant de présenter leurs doléances aux instances onusiennes de protection des droits humains.

Enfin, vous trouverez dans ce numéro, un bref récit d'autres luttes populaires en Colombie, au Madagascar et au Tchad pour la terre, pour une vie digne, pour les droits syndicaux… portées par le CETIM devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

STANDING ROCK

Cérémonie de l'eau aux Bains des Pâquis.

LES PROTECTEURS DE L'EAU À GENÈVE

Du 6 au 9 juin, des représentants des peuples autochtones de Standing Rock étaient à Genève dans le cadre d'une session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le CETIM a coorganisé leur venue et permis aux porte-paroles du mouvement de s'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme.

La résistance des peuples autochtones menée par les femmes et les jeunes à Standing rock est emblématique. Elle mobilise des milliers de personnes sur place et à travers les États-Unis depuis plus d'une année.

Dans le cadre de leur tournée européenne, les représentants des défenseurs de l'eau étaient à Genève. Le 6 juin, 30 militant-e-s sont entré-e-s au siège du Crédit Suisse à Genève pour y mener une action non-violente de désobéissance civile organisée par BreakFree Genève. Ils étaient accompagnés de 4 représentants des protecteurs de l'eau du mouvement de Standing Rock. Trois militants se sont enchaînés aux piliers de la banque et des banderoles ont été déployées. Les protecteurs de l'eau ont pris la parole pour dénoncer les investissements de la banque. Ils ont lu une lettre adressée à Tidjane Thiam, directeur général du Crédit Suisse. La banque a investi 1,4 milliard de dollars dans l'oléoduc et les différentes entreprises impliquées dans le projet. Il s'agissait donc de demander au Crédit Suisse de désinvestir complètement de l'oléoduc ainsi que de tous les projets fossiles et/ou qui ne respectent pas le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé concernant les projets sur leurs territoires, projets participant à la disparition des peuples premiers. La police est intervenue pour évacuer les militants en les traînant à l'extérieur de l'établissement. Deux d'entre eux ont dû donner leur identité à la police et recevront une amende.

Le 7 juin, un représentant du peuple premier a fait une déclaration orale devant le Conseil des droits de l'homme. Nataani Means a notamment rappelé que le mouvement de résistance de Standing Rock se bat pour protéger la terre, un bien commun à toute l'humanité.
Plus tard, les porte-parole des défenseurs de l'eau ont également partagé leur expérience lors d'une conférence parallèle à l'ONU. Le soir, un public nombreux a assisté à une cérémonie de l'eau organisée aux Bains des Pâquis, avant que l'un des représentants du peuple premier donne un concert.

Le 8 juin, la délégation a d'abord répondu aux questions des journalistes de l'ONU avant de se rendre à la Place de la Fusterie où elle a demandé des comptes aux Banques suisses et exigé le désinvestissement des fonds nocifs. Le soir, elle arencontré le public romand lors d'une conférence organisée à Uni-Mail.

La résistance des peuples autochtones de Standing Rock est un exemple pour le monde. Non-violents, dignes, les défenseurs de l'eau s'opposent à la répression brutale du régime Trump. Depuis des mois, ils subissent des violences policières, sont visés avec des balles en caoutchouc, balayés par des canons à eau, attaqués par des chiens. Les Etats du Nord et du Sud Dakota ont édicté de nouvelles lois autorisant des véhicules à charger sur les défenseurs de l'eau, ou encore l'incarcération de tout individu arrêté durant une manifestation. Ces lois, comme l'a rappelé Nataani Means, violent les droits humains les plus élémentaires.

La tournée européenne et le séjour à Genève des défenseurs de l'eau leur a permis de porter leur combat au niveau international. Les représentants des manifestants de Standing Rock ont du reste exprimé leur reconnaissance au CETIM pour son aide.

Le 20 juin 2017, un juge fédéral américain a rendu un jugement établissant le fait que l'administration Trump a court-circuité l'étude d'impact environnemental et n'a pas respecté les droits des indigènes basés sur les Traités conclus entre les Etats-Unis et les Premières Nations. Pour les protecteurs de l'eau, ce jugement est un pas important dans la riposte pour protéger la Terre Mère.

Le tipi sur la Place des Nations.

LE CETIM, LA VOIX DES OPPRIMÉS ET DES VICTIMES

En mars 2017, la 34e session du Conseil des droits de l'homme (CoDH) s'est déroulée à Genève. Le CETIM était présent pour représenter la voix des peuples opprimés et des victimes des sociétés transnationales.

Lors de la session, le CETIM est intervenu lors de la présentation du rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'environnement, de retour d'un voyage à Madagascar. Depuis quelques années, le CETIM suit de près la situation relative aux violences dans ce pays. Le CETIM observe qu'un lien entre les violences à l'égard de la population et le pillage des ressources naturelles, et donc de l'environnement, est une réalité. À cet égard, il a exhorté de mettre fin à ces pratiques illégales au regard des instruments internationaux des droits humains, et a réitéré sa demande au Rapporteur spécial sur les exécutions extra-judiciaires afin qu'il se rende dans le pays pour enquêter sur les violations mentionnées. L'intervention du CETIM a eu un impact médiatique considérable, à la fois à Madagascar et en France. Un impact qui pourrait contribuer à augmenter la pression afin que les droits humains de la population malgache soient respectés.

Le CETIM défend les leaders sociaux colombiens.

Au début de l'année, le CETIM a été contacté par un Syndicat tchadien, l'Union des Syndicats du Tchad (UST), par rapport à la grave situation que vivent les fonctionnaires du pays, dont les libertés syndicales sont quotidiennement bafouées. Le CETIM a demandé au gouvernement tchadien d'honorer ses engagements internationaux en matière de droits humains et de droit du travail, en particulier les droits syndicaux élémentaires, tels que les droits de grève, de négociation collective ou le droit à un salaire décent.

Chaque année, la session du CoDH de mars voit le bureau du Haut Commissaire présenter son rapport annuel sur la Colombie. Le CETIM, lors de son intervention en plénière du CoDH, s'est dit surpris et préoccupé par la manière dont le rapport annuel omet la question du paramilitarisme dans le pays. En effet, si d'un côté les mouvements de guérilla (les FARC) sont en train d'être démantelés (comme cela a été décidé lors des accords de paix), les groupes paramilitaires continuent à agir en totale impunité. En plus, ils augmentent leur pouvoir et leur rayon d'action en accaparant les territoires abandonnés par les FARC. Face à cette situation, le CETIM a exhorté la Colombie à protéger les leaders sociaux et à démanteler rapidement les groupes paramilitaires. Et finalement, le CETIM a demandé que les observateurs de l'ONU restent sur le terrain, afin de continuer leur travail d'observation et d'accompagnement vers la stabilité et la paix dans le pays.

Le CETIM aux côtés des paysans malgaches.

DROITS DES PAYSANS

TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE DU PROJET DE DÉCLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSANS

La 4e session du Groupe de travail sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales s'est tenue entre les 15 et 19 mai 2017 au Palais des Nations à Genève. Comme au cours des années passées, le CETIM y était présent aux côtés d'une importante délégation de paysan.ne.s de La Vía Campesina (LVC) et d'autres organisations rurales (pêcheurs, pasteurs, nomades, peuples indigènes, travailleurs agricoles).

La lutte pour la reconnaissance des droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales est une lutte de longue date pour le CETIM. C'est la raison pour laquelle il soutient depuis longtemps, avec FIAN International, La Vía Campesina dans son projet historique visant à l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies en la matière; le but étant de développer de nouvelles normes juridiques internationales pour mieux protéger ces acteurs essentiels pour une agriculture saine et durable du point de vue social, économique, culturel et environnemental. Le processus pour l'adoption de ce nouvel instrument juridique, commencé en 2012 avec la création du Groupe de travail intergouvernemental sous la direction de la Bolivie, a tenu cette année sa 4e session. La Présidente-Rapporteure du Groupe de travail, l'Ambassadrice de la Bolivie Nardi Suxo Iturre, a présenté la 3e version du projet de Déclaration, élaborée après de nombreuses consultations intenses (40 en tout) entre 2016-2017, englobant autant les délégations gouvernementales que non- gouvernementales (organisations paysannes et rurales notamment) et représentant toutes les régions géographiques de l'ONU. Les revendications et amendements proposés par LVC et ses alliés sont reflétés, en grande partie, de manière satisfaisante dans ce nouveau texte. La plupart des États participant à la session ont exprimé leur satisfaction concernant la version révisée du projet de Déclaration.

Manifestation sur la Place de l'ONU.

La semaine de négociation a été marquée par des discussions constructives. De nombreux pays tels que la Suisse, l'Inde et la Russie ont réitéré leur soutien au processus alors que d'autres l'ont fait par leur simple présence.

L'ensemble des pays africains, représentés par la Tunisie (s'exprimant au nom du Groupe africain), s'est exprimé en faveur de ce processus et de l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales.
Le Venezuela (au nom des pays non-alignés) a apporté son soutien au processus de négociations concernant cette Déclaration.
La grande majorité des pays latino-américains ont aussi manifesté leur ferme soutien à ce processus historique. El Salvador (au nom du CELAC) a souligné la contribution des paysans et de l'agriculture traditionnelle à l'environnement. Par contre, certains pays latino-américains comme le Paraguay, le Mexique et le Guatemala ont exprimé leurs réserves sur certains articles.

S'agissant de l'Union européenne, participant activement aux débats, elle a présenté plusieurs amendements dont la plupart consistaient à supprimer le terme « droit » dans pratiquement tous les articles ! Cela revient évidemment à les vider de leur contenu et ainsi à les dénaturer, étant donné que

dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, on ne parle que des droits. Il est par ailleurs à regretter que les États membres de l'Union européenne ne soient pas intervenus lors du débat alors que ce sont eux qui doivent assumer leur responsabilité, à la fois au sein du Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale de l'ONU, et non pas l'Union européenne en tant qu'institution, sachant que cette dernière n'est membre d'aucune de ces deux instances.

Quant aux États-Unis, demeurant seul État à s'opposer formellement au processus, ils ont brillé par leur absence.

Les délégués paysans et ceux d'autres organisations rurales, appuyés par le CETIM, sont intervenus, avec des arguments solides, pour défendre les différents articles du projet de Déclaration mais aussi pour présenter des amendements. Ainsi, les délégués de La Vía Campesina et des autres organisations rurales partenaires ont présenté environ une centaine de déclarations orales en plénière du Groupe de travail.

En marge de la réunion plénière, le CETIM a co-organisé deux conférences parallèles. La première, organisée conjointement avec LVC et FIAN International, « Droits collectifs : Perspectives des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale », a vu la participation d'intervenant-e-s de différentes régions du monde. Ils ont fait part de leurs revendications concernant la reconnaissance et l'importance des droits collectifs dans le contexte de résistance des organisation rurales face à un système économique prédateur des pratiques collectives et traditionnelles. La deuxième conférence, organisée avec la FIMARC (la Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques), avait comme titre « La déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale : droit aux semences de ferme et souveraineté alimentaire ». L'affirmation de ces deux droits est un moyen pour mettre en œuvre concrètement le droit à l'alimentation dans toutes les zones rurales, au Sud comme au Nord.

La 3e et dernière lecture du projet de Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans a été achevée avec succès. Il est convenu qu'une 5e et dernière session du Groupe de travail soit convoquée en 2018 afin de faire les derniers toilettages et d'adopter formellement ladite Déclaration. D'ici là, les organisations paysannes et rurales (pêcheurs, pasteurs, nomades, peuples indigènes, travailleurs agricoles), avec l'appui d'autres organisations de la société civile, doivent se mobiliser pour élargir davantage le soutien à ladite Déclaration.

Les paysans sur la Place des Nations.

DROITS DES PAYSANS

CONFÉRENCE PARALLÈLE SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Organisée par La Vía Campesina, le CETIM, Fian International, avec le soutien de la mission de la Bolivie auprès de « Pourquoi le droit à la souveraineté alimentaire est aussi crucial pour les paysans européens ? » s'est tenue en mars

L' Ambassadrice de la Bolivie, Mme Nardi Suxo Iturre explique le processus qui a amené la reconnaissance de la souveraineté alimentaire dans son pays (les mobilisations sociales et l'élection d'Evo Morales Ayma en 2006 notamment). C'est dans ce contexte qu'en 2009, grâce à une réforme constitutionnelle, la souveraineté alimentaire a été reconnue dans la constitution bolivienne. Selon elle, il est possible de faire face aux défis alimentaires grâce à la coopération entre les États. Elle observe que les paysans provenant de différentes régions du monde sont confrontés à des problèmes similaires. La solution est donc la reconnaissance internationale de la souveraineté alimentaire. Cette reconnaissance pourrait, d'une part, atténuer les effets négatifs de certaines politiques étatiques occidentales et d'autre part, réglementer les actions des sociétés transnationales.

Selon Mme Ramona Dominiciou, Eco Ruralis (Romania) & European Coordination Vía Campesina, membre du comité de coordination, le concept de la souveraineté alimentaire met les paysans, les producteurs agricoles et les consommateurs au cœur du débat et soutient les peuples dans leur droit à produire localement. La souveraineté alimentaire est le droit des personnes de définir leur propre politique alimentaire, agricole et de pêche. Sur la situation en Roumanie, Mme Dominiciou explique que son pays est fortement agricole. Le système communiste avait asservi les paysans mais le système capitaliste n'est pas meilleur selon elle. En effet, l'entrée de la Roumanie dans l'économie de marché capitaliste dans les années 1990 a eu comme conséquence une concentration des terres : 0.8 % de la population contrôle 45 % des terres. De plus, le marché est envahi par de grands distributeurs comme Lidl et Kaufland, lesquels sont en train de détruire le marché local. En raison de ces conditions économiques défavorables, entre 4 et 5 millions de Roumain-e-s ont émigré et sont confronté-e-s à des conditions de travail inhumaines dans certains pays européens.

Quelle signification pour la souveraineté alimentaire?

S'occupant de l'élevage de chèvres au Royaume-Uni, Lynne Davis (représentante du Land Workers' Alliance) indique que la souveraineté alimentaire n'a pas la même signification que le droit à l'alimentation : la première entraîne la possibilité de choisir quelle type d'agriculture utiliser et par conséquent de participer au processus décisionnel. Tandis que le deuxième concept représente seulement le droit à bénéficier des calories nécessaires. D'après elle, le paradigme de l'après-guerre, où le but principal consistait à garantir l'accès à une nourriture suffisante, est désormais dépassé. C'est ainsi que selon Mme Davis aujourd'hui on a obtenu la sécurité alimentaire, même si cette nourriture n'est pas celle dont nous avons besoin. Elle explique que le problème vient du fait que les valeurs nutritives des fruits et des légumes sont réduites. En effet les valeurs nutritives ont diminué entre 4 % et 50 % dans les derniers 60 ans, à cause de la dégradation du sol et des

s Nations Unies, dans le cadre de la 34e session du Conseil des droits de l'homme, la conférence parallèle intitulée s 2017 à l'ONU.

aliments. Elle affirme que les pratiques de l'agriculture sont en lien avec la dégradation du sol et la perte des valeurs nutritives qui en résulte

Elle est aussi d'avis que le droit à la souveraineté alimentaire reflète le droit de préserver l'alimentation traditionnelle et la culture paysanne en Europe. Les paysans en Europe sont conscients qu'il faut changer le type d'agriculture, améliorer la biodiversité et remplacer les pesticides afin de construire un écosystème sain.

Alexis Corthay, paysan membre du syndicat paysan Uniterre, affirme que l'on assiste à l'évolution accélérée d'une société qui est en train de perdre ses fondements. Selon lui, l'agriculture industrielle représente un danger majeur, car la terre devient une marchandise. C'est ainsi qu'il est devenu impérieux de consolider le droit des paysans. Les lois économiques que tente d'édicter l'OMC ne sauraient être appliquées à la sphère paysanne sans occasionner des pertes irréversibles. Il est d'avis qu'aucun pays n'est épargné par les conséquences de cette lutte acharnée que se livrent les géants de l'agrobusiness pour prendre le contrôle de l'alimentation à l'échelon planétaire. Or, en ce sens, d'après M. Corthay, la souveraineté alimentaire représente une alternative au système de commerce mondial actuel.

Il explique qu'Uniterre, avec l'appui de nombreuses associations et partis politiques, a réussi à faire aboutir une initiative populaire fédérale en Suisse sur la souveraineté alimentaire, qui sera soumise au peuple en 2018. Au niveau local, il note aussi que plusieurs cantons suisses ont intégré la souveraineté alimentaire dans leur législation cantonale. Toutes ces expériences vont dans le sens d'une réappropriation par les citoyens de leur alimentation ; ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un large soutien des autorités dans le cadre de leur politique alimentaire et agricole.

Dans son message vidéo, Olivier De Schutter (membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation), explique le processus à la base de la souveraineté alimentaire. Il note que même si la majorité de la nourriture ne traverse pas les frontières nationales, la plupart des choix, concernant les politiques agricoles, sont soumis aux lois du commerce international, qui bénéficient aux grands producteurs agricoles. Dès lors, reconstruire le marché local est, selon lui, nécessaire. Pour M. De Schutter, la souveraineté alimentaire ne vise pas l'autarcie, puisque le commerce fait partie de la réalité, toutefois, au niveau local, il faut encourager les régions à produire une alimentation fraîche et saine.

Les interventions ont été suivies de quelques prises de parole depuis la salle. Tous les intervenants (y compris étatiques tels que l'Équateur et le Nicaragua) ont souligné l'importance de la promotion de la souveraineté alimentaire et leur soutien au processus onusien sur les droits des paysans.

PUBLICATIONS

LA SOUVERAINETÉ AU SERVICE DES PEUPLES. L'AGRICULTURE PAYSANNE, LA VOIE DE L'AVENIR !

Samir Amin

Un point fait aujourd'hui largement débat : faut-il soutenir ou au contraire rejeter la souveraineté nationale? Or, pour l'auteur, cette question de stratégie fait l'objet de graves malentendus, tant que son contenu de classe n'est pas identifié.
En effet, dans les sociétés capitalistes, le bloc social dominant conçoit toujours la souveraineté nationale comme un instrument pour promouvoir ses intérêts de classe. On comprend dès lors pourquoi le discours national faisant l'éloge des vertus de la souveraineté – tout en cachant les intérêts de classe qu'elle sert – a toujours été inacceptable pour tous ceux qui défendent les classes travailleuses.

Pourtant, nous ne devrions pas réduire la défense de la souveraineté à cette modalité. Cette défense n'est pas moins décisive pour la protection d'une alternative populaire. Elle constitue même une condition incontournable d'avancées dans cette direction.

La question agraire, l'accès à la terre pour tous ou encore la souveraineté alimentaire sont au cœur des problèmes à résoudre. Et l'agriculture paysanne s'impose comme *la voie de l'avenir !*

Le livre sera disponible en octobre 2017

A propos de l'auteur :

Directeur du Forum du Tiers-Monde (FTM) à Dakar et président du Forum mondial des alternatives (FMA), économiste, militant, le professeur Samir Amin est l'auteur de dizaines d'ouvrages et d'articles, la plupart traduits en de très nombreuses langues. À n'en citer que trois : *L'implosion du capitalisme contemporain; La loi de la valeur mondialisée; La Russie dans la longue durée.*

LE CETIM A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

La situation financière du CETIM est au plus bas.
Plus que jamais nous comptons sur vous.

Un grand merci d'avance de nous aider, si possible sur la base d'un don régulier (même modeste).

Par exemple, en versant 20 ou 30 francs par mois, vous soutenez la lutte pour la défense des droits des paysans et contre l'impunité des multinationales.

Vos dons sont déductibles des impôts (dans tous les cantons suisses).

Virement depuis la Suisse :
CCP 1 2-1 9850-1
POSTFINANCE

Virement depuis l'étranger :
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
POSTFINANCE

Virement depuis la France :
IBAN : FR76 1 027 8089 5000 0202 2700 1 29
SWIFT/BIC : CMCIFR2A
Crédit Mutuel

D'AVANCE UN GRAND MERCI. NOUS COMPTONS SUR VOUS.